



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 octobre 2020**

Décision n° **CP-2020-0142**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes - Attribution de subventions pour le programme d'actions 2020 et le projet ERV BREAST - Individualisation complémentaire d'une autorisation de programme globale

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : Mardi 6 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

Absents non excusés : MM. Bub, Kabalo.

Commission permanente du 5 octobre 2020**Décision n° CP-2020-0142**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes - Attribution de subventions pour le programme d'actions 2020 et le projet ERV BREAST - Individualisation complémentaire d'une autorisation de programme globale**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Fondation Cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) a pour fondateurs les universités (Université de Lyon, Communauté Université Grenoble Alpes, Université Clermont-Auvergne) et les établissements de santé hospitalo-universitaires (Centre Léon Bérard, Centre Jean Perrin, Hospices civils de Lyon (HCL), Centre hospitalier universitaire (CHU) Grenoble Alpes, CHU de Saint Etienne, CHU de Clermont Ferrand) régionaux.

Son objet, tel que porté sur sa convention constitutive, est de coordonner et dynamiser la recherche en faveur de la lutte contre le cancer sur le territoire régional.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, cette fondation est abritée sous égide de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL). Le CLARA s'appuie sur une équipe de 10 salariés pour la conduite de ses actions.

Elle sollicite le soutien de la Métropole de Lyon au titre de son programme d'actions 2020 et pour le projet "preuve de concept" ERV BREAST, engagé avec le Centre Léon Bérard de Lyon.

II - Objectifs de la Métropole

La Métropole intervient en soutien à la filière des sciences de la vie au titre de sa stratégie de développement économique, compte tenu de la dynamique de cette première et de son ancrage sur le territoire métropolitain. La dynamique est à présent bien ancrée sur le territoire, mobilise l'ensemble des partenaires institutionnels régionaux et rayonne chaque année plus largement auprès des acteurs académiques et industriels régionaux et internationaux. L'accompagnement des sciences de la vie trouve également, depuis 2015, une résonance supplémentaire auprès de la délégation développement solidaire, habitat et éducation de la Métropole qui pilote les politiques médico-sociales et de santé publique du territoire.

Avec un objectif initial de fédérer les acteurs académiques, cliniques et industriels de la recherche en cancérologie en Auvergne-Rhône-Alpes, pour poser les bases d'un réseau d'envergure européenne, la Métropole soutient le CLARA pour :

- la mise en œuvre d'actions de transfert de technologies entre des laboratoires et des petites et moyennes entreprises (PME) visant à favoriser le développement économique en oncologie, dans le cadre du dispositif spécifique "preuve de concept",

- appréhender les problématiques de santé publique sur le territoire, en particulier relatives à la prévention des cancers.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2019 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2019-3357 du 18 mars 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 99 668 € au profit de la Fondation Léa & Napoléon Bullukian dans le cadre de son programme d'actions 2019 relatif à l'animation du CLARA.

Grâce au soutien renouvelé de l'Institut national du cancer (INCa) et afin de mettre en œuvre les objectifs du 3^{ème} Plan cancer, le CLARA a lancé en 2018 sa feuille de route stratégique 2018-2022 visant à déployer un plan d'actions organisé autour de 7 missions : animation scientifique, compétences, émergence, structuration, transfert de technologie, recherche clinique et international.

Le bilan chiffré de l'activité 2019 du Cancéropôle CLARA s'établit comme suit :

- 2 M€ de financement ont été allouées à 19 projets de recherche sur le territoire régional,
- 7 appels d'offres ont été coordonnés, recueillant 120 demandes de financement,
- plus de 160 projets ont été accompagnés par l'équipe de coordination du Cancéropôle (ingénierie et suivi de projets, appuis méthodologiques et coaching des experts CLARA, accompagnement vers un guichet de financement, lettres de soutien, etc.),
- 3 nouveaux projets "preuve de concept" (55 projets au total depuis 2005) : 2 projets en immunothérapie (ADC-HC2 et STAMMINATE) avec les entreprises lyonnaises Mablink Bioscience et Hephaistos Pharma et un projet (CAMELEON) sur la culture cellulaire, en partenariat avec l'entreprise grenobloise Cell&Soft,
- 4 programmes structurants CLARA dont PAPRICA 2 (vaccination anti-HPV, soutenu par la Métropole), SIGEXPOMETRO (exposition aux pesticides sur le territoire du Grand Lyon, soutenu par la Métropole), la Chaire PRESAGE (prévention et santé globale) dans le cadre de l'initiative d'excellence (IDEX) Lyon et une Chaire Sciences Humaines et Sociales INCa sur les enjeux relatifs au développement de la médecine personnalisée en oncologie avec l'Université de Lyon, le SIRIC de Lyon (LYric) et l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon,
- le Cancéropôle a contribué à 45 événements, dont 25 organisés ou co-organisés par l'équipe CLARA,
- enfin, 10 délégations internationales ont été menées à bien, démonstratives du rôle de promotion de la cancérologie régionale au-delà des frontières du CLARA.

IV - Programme d'actions pour l'année 2020 et plan de financement prévisionnel

L'action du CLARA en 2020 s'inscrit dans le cadre de la feuille de route 2018-2022 des cancéropôles qui définit un socle de missions communes, tout en prenant en compte les compétences et spécificités de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'année 2020 représente une année charnière pour le CLARA qui se réorganise, à la fois au niveau juridique mais également de sa gouvernance.

Les priorités pour 2020 en matière de gouvernance portent sur la mise en place des nouvelles instances du CLARA (comité d'orientation et de surveillance -COS-, Directoire et comité de pilotage scientifique), ainsi que l'accompagnement du changement de Présidence du Directoire, suite à l'élection de Pierre Hainaut en février 2020.

Sur le plan opérationnel, 2020 doit se traduire par le transfert effectif de portage juridique (équipe, financements et conventions projets) vers la FPUL, tout en préservant le bon déploiement des événements et des projets du CLARA, au service de la recherche et de l'innovation en cancérologie.

En matière de soutien à des projets de recherche, les enjeux pour 2020 portent plus particulièrement sur le renouvellement des programmes "preuve de concept" et projets structurants. Le programme Oncostarter donnera lieu, en plus de l'édition générique, à un appel à projets thématique sur l'oncologie numérique en lien avec Hacking Health Lyon.

Le programme d'animation scientifique prévoit notamment des actions sur les modèles de R&D en cancérologie, le numérique au service des données de santé, la recherche en sciences infirmières, la thématique goût et cancer, le développement de molécules pharmaceutiques, le cancer du foie. Dans le contexte de la crise sanitaire, ces opérations sont soit opérées en format digitalisé, soit reprogrammées en fin d'année.

Le CLARA poursuivra son action en faveur de la montée en compétences des acteurs de la recherche territoriaux, en contribuant à l'accès à des formations de pointe et en participant à l'Université d'été "Precision Oncology Summer School" coordonnée par l'Université Grenoble Alpes.

Sur le plan des coopérations internationales, le CLARA contribuera activement d'une part à l'organisation du Symposium franco-chinois avec l'Université Jiao Tong de Shanghai, et d'autre part au soutien de conférences sur le thème de la cancérologie accueillies au sein des entretiens Jacques Cartier.

Le CLARA prévoit aussi de consolider sa dimension européenne, en participant activement à la définition de Plan cancer européen et en concrétisant ses actions sur les différents programmes européens (H2020, ERC, EIT Health, etc.).

En matière de partenariats, l'ambition du CLARA pour 2020 est d'intensifier sa politique de collaboration avec des institutions impliquées elles aussi dans la lutte contre le cancer. L'attention sera portée particulièrement sur la reconduction des accords avec la Fondation ARC et les comités départementaux de la Ligue contre le Cancer (Rhône, Loire, Ardèche) ; la concrétisation d'une coopération avec la Fondation Solimut (projet ONCOPAD) ou encore la structuration de partenariats avec des laboratoires pharmaceutiques.

Le budget prévisionnel du CLARA pour l'année 2020, d'un montant de 453 255 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats*	13 000	État - INCa	144 000
services extérieurs*	80 000	Métropole	99 668
autres services extérieurs*	190 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	82 000
impôts et taxes	5 000	Grenoble-Alpes-Métropole	25 000
charges de personnel*	155 255	Conseil général de la Loire	18 000
charges financières/exceptionnelles	1 000	Clermont Auvergne-Métropole	7 000
dotations	9 000	autres produits	77 587
Total	453 255	Total	453 255

* Assiette de la subvention d'animation annuelle 2020

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 99 668 € au profit de la Fondation Cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de son programme d'animation pour l'année 2020, sur la base de l'assiette représentée par les parties grisées du budget prévisionnel.

V - Soutien au projet ERV-BREAST dans le cadre du dispositif preuve de concept

Dans le cadre du 15^{ème} appel à projets "preuve de concept", 15 projets potentiels ont été détectés par le CLARA. Six ont fait l'objet d'un dépôt de dossier complet et d'une évaluation.

À l'issue, 4 projets ont été labellisés. Soumis au comité des financeurs, 3 d'entre eux ont été retenus pour un co-financement potentiel par les collectivités territoriales partenaires du dispositif.

Le projet ERV-BREAST, porté par le Centre Léon Bérard et la start-up ErVaccine technologies, propose de développer le premier vaccin thérapeutique anti tumoral ciblant les antigènes de rétrovirus endogènes dans le cancer du sein triple négatif.

Le plan de financement prévisionnel du projet de R&D ERV-BREAST s'établit comme suit :

Projet	Partenaires	Coût complet (en €)	Assiette de l'aide (en €)	Taux d'aide (en %)	Métropole (en €)
ERV-BREAST	Centre Léon Bérard	691 400	314 600	100	314 600
	Partenaire entreprise	1 068 180	-	0	-
Total		1 759 580			314 600

Il est proposé à la Commission permanente d'individualiser l'autorisation de programme complémentaire nécessaire et d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 314 600 € au profit du Centre Léon Bérard pour le projet de R&D ERV-BREAST ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement, au profit de la Fondation Cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes, d'un montant de 99 668 €, pour son programme d'actions 2020,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Fondation Cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - le principe de l'intervention de la Métropole sur les projets de R&D labellisés par le Cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projets "preuve de concept" 2020,

d) - l'attribution d'une subvention d'équipement au profit du Centre Léon Bérard dans le cadre du projet de R&D ERV-BREAST labellisé par le Cancéropôle CLARA en 2020, pour un montant total de 314 600 €,

e) - la convention de subvention à passer entre la Métropole et le Centre Léon Bérard définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international sur l'opération n° 0P02O0863 pour un montant de 315 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 95 000 € en 2021, 110 000 € en 2021 et 110 000 € en 2022.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 130 000 € en dépenses.

4° - **La dépense** de fonctionnement, soit 99 668 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P02O0861, pour un montant de 52 000 € et opération n° 0P03O3890 pour un montant de 47 668 €.

5° - **La dépense** d'investissement sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international individualisée sur l'opération n° 0P02O0863, pour un montant de 2 130 000 € en dépenses.

6° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020, 2021 et 2022 - chapitre 204 - opération n° OP02O0863, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 95 000 € en 2020, 110 000 € en 2021 et 110 000 € en 2022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 octobre 2020.